

DROIT

LES AVOCATS DÉBARQUENT DANS LE COWORKING

Les avocats s'intéressent au *coworking* comme alternative aux formes traditionnelles d'occupation de bureaux. L'augmentation du nombre d'avocats (+25 % en 15 ans) et la concurrence accrue sur le marché juridique (venant notamment des professionnels du chiffre et des cabinets de conseil) exercent une pression sur les honoraires. D'un autre côté, les loyers et les dépenses informatiques constituent des frais fixes incompressibles. Pour tenter de réduire leur impact, les avocats se tournent vers le *coworking*. Un rapport, présenté ce jeudi à l'occasion de l'électrochoc numérique organisé par Avocats.be (l'Ordre des barreaux franco-phones et germanophone), propose des pistes pour favoriser cette nouvelle forme de travail dans des espaces partagés. Le recours au *coworking* pourrait notamment aider les jeunes avocats qui, à la fin de leur stage, font face à de nouvelles dépenses, et ne disposent plus d'une garantie de rémunération, explique Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be. « Le *coworking* est une formule tout compris, moins chère que la location ou l'achat de bureaux si l'on tient compte de tous les services annexes (accueil, wifi, informatique, etc.) », avance l'auteur du rapport, l'avocat Stanislas Van Wassenhove. Des contacts ont été pris avec des espaces de *coworking* afin de négocier des tarifs préférentiels pour les (nombreux ?) avocats qui pourraient débarquer dans leurs locaux. Une mutualisation des accès aux plateformes en ligne des éditeurs juridiques pourrait également être mise en place. Ces projets sont soutenus par Avocats.be, où les premières discussions sur le sujet viennent de débiter. © G.Q.